



Non indemnisation assureur

Par **morgan1**, le **20/05/2009** à **12:31**

Bonjour,

il-y-a un mois j'ai voulu vendre ma voiture à un particulier qui m'a "payé" avec un faux chèque de banque certifié.montant:17500€

j'ai fait mon dépôt de plainte et la police a qualifié les faits de vol de véhicule.J'ai donc fournit à l'assureur les justificatifs.or ils ne veulent pas prendre en charge mon dossier car eux disent que ce n'est pas un vol et quand bien même ce serait le cas,le vol par escroquerie n'est pas garanti.

or dans mes conditions générales il n'est pas mentionné que je suis couverte dans ce cas mais dans les excusions de garantie ça n'est pas non plus écrit!!

j'ai pris contact avec un avocat mais qui semble être un peu perdu dans ce flou contractuel... pouvez vous me donner quelques pistes ou un conseil afin de faire valoir mes droits.

Cordialement